

Charte de la langue flamande : la ville ouvre la voie dans l'agglomération

COUDEKERQUE-BRANCHE.

« La ville de Coudekerque-Branche est la douzième ville à signer cette charte, mais la première dans l'agglomération dunkerquoise », explique Jean-Paul Couché, président de l'Institut de la langue régionale flamande à l'origine de la charte « Ja om't vlamsch » qui encourage les collectivités à promouvoir la langue flamande.

Cette charte que le maire, David Bailleul, a signée la semaine dernière prévoit quarante items regroupés en dix niveaux. Le premier, qui a été validé par le conseil municipal, prévoit des cartes de visite bilingues pour les élus qui le demandent, une enquête auprès du personnel municipal sur la connaissance de la langue flamande, une étude toponymique de la commune visant à mettre en valeur les noms



La ville de Coudekerque-Branche est la première ville de l'agglomération dunkerquoise à signer la charte « Ja om't vlamsch ».

lieux flamands en respectant leur orthographe, la prise en compte des compétences linguistiques lors des recrutements. Cette démarche pourrait aboutir,

d'ici à quelques années, à des noms de rues bilingues. ■

C. G. (CLP)

Site de l'Institut de la langue régionale flamande : <http://www.anvt.org/>